

Routes : Gare aux intempéries hivernales



Routes : Gare aux intempéries hivernales

La viabilité hivernale

Pour faire face aux intempéries et assurer sécurité et confort aux usagers de la route, le Département responsable de l'aménagement et de l'entretien des routes départementales, se mobilise et renforce son organisation, en mettant en place un dispositif spécifique qui s'étend du 5 décembre 2022 au 5 mars 2023.

La viabilité hivernale a pour objectif le maintien ou le rétablissement de conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité des usagers de la route, en luttant contre les accumulations de neige, de verglas ou de givre afin de conserver le maximum d'adhérence aux véhicules circulant sur la chaussée.

Pour cette période 2022/2023, 500 tonnes de sels et 15 camions de déneigement équipés de saleuse sont disponibles pour les 38 agents du Conseil Départemental d'astreinte 24h/24h. Ce dispositif est réparti de façon homogène sur 18 sites du Département dans le but de réduire les délais d'intervention.

La sécurité sur la route dépend aussi de la responsabilité de chaque automobiliste. Mieux informés, mieux équipés, le Département appelle les usagers de la route à la plus grande vigilance pour réduire considérablement les risques et les conséquences des intempéries sur la circulation (accidents, trafic ralenti, ect).